



## Règlement des frais et taxes

selon décision de l'AG du 21 janvier 2018

valable dès le 21 janvier 2018

### Frais

#### *Fonctionnaires de l'association des éleveurs / Sélections d'élevage*

- Séances  
pour des séances d'un jour entier:  
Frais de déplacement :  
billet de train 1<sup>ère</sup> classe ou CHF -.80/km  
Repas CHF 30.--
- Sélections d'élevage :  
Juges, représentants de l' AE, secrétaire  
Journée entière CHF 100.-- +  
restauration, respectivement  
forfait de CHF 30.--  
ou Demi-journée ; CHF 50.--,  
sans restauration,  
Frais de déplacement :  
Billet de train 1<sup>ère</sup> classe ou CHF -.80/km
- Sélection individuelle :  
Juges, représentants de l' AE, secrétaire  
CHF 50.--  
Frais de déplacement :  
billet de train 1<sup>ère</sup> classe ou CHF -.80/km  
sans restauration
- Contrôles de chenils /Pré-contrôles:  
CHF 40.-- par contrôle  
Frais de déplacement :  
billet de train 1<sup>ère</sup> classe ou CHF -.80/km  
sans restauration
- Préposés aux races :  
traitement des portées  
Forfait CHF 30.--  
(inclus frais tels que téléphones, taxes postales, photocopies, organisation, archivage, ordinateur, sans obligation de produire un décompte)

### Taxes

#### *Taxes d'élevage et de sélection d'élevage pour membres du CSDT*

- Sélection d'élevage (caractère + extérieur) CHF 150.--  
(CHF 75.00 caractère / CHF 75.00 extérieur)
- Traitement des annonces de portées CHF 30.--
- Contrôle de portées /Pré-contrôles / Nouveau contrôle  
en cas de changement de domicile d'un éleveur CHF 90.-- par contrôle
- Renouvellement de contrôle en cas de réclamation CHF 150.--

**Pour les non-membres du CSDT :** Pour les éleveurs et personnes qui ne sont pas membres du CSDT, les montants et taxes pour l'élevage et les sélections d'élevage sont doublés, sauf en ce qui concerne la taxe relative à la sélection d'élevage individuelle.

***Cotisations et taxes de portées******Membres de l'Association des éleveurs***

- Cotisation annuelle des membres de l'Ass. des éleveurs CHF 20.--
- Taxe de portées (pour la 1<sup>ère</sup> portée annuelle) CHF 30.--

***Non-membres de l'Association des éleveurs***

- Taxe de portées (pour la 1<sup>ère</sup> portée annuelle) CHF 60.--